

N/REF : 6/11/2024 10H46 C:024866 I:30392
V/REF : 49/OSTW/1216289/1269647/0111
V/Email reçu le Mercredi 06/11/2024 à 10H46

SDC 'LE SAINT EXUPERY'
C/O FAURE IMMOBILIER
1, RUE LESDIGUIERES
CS 20041
38031 GRENOBLE CEDEX 01

V/REF.IMM. 0111
IMMEUBLE : LE ST EXUPERY
27/29 ALLEE DES DEUX MONDES
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 15 Novembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 27/29 DES DEUX MONDES - GRENOBLE
MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE L'EAU DANS LES GARAGES AU NIVEAU -2
CLES DISPONIBLES A L'ACCUEIL CHEZ GIGNOUX LEMAIRE 1 RUE LESDIGUIERES
GRENOBLE
Donneur d'ordre : M. D SPORTICHE

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 13/11/2024 A 10H00
INTERVENTION DEPUIS LES GARAGES
POMPAGE DES EAUX DANS LES GARAGES
ENVIRON 3M3

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 15/11/24 à 08H32 M. D SPORTICHE

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 10,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	389,18

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN